

**PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU
VENDREDI 04 JUIN 2010**

Le Conseil municipal s'est réuni le vendredi 04 juin 2010, à 21h00, sous la présidence de Jean-Luc Fraise, maire.

Étaient présents : Mmes et MM. Jean-Luc Fraise, Gilbert Meyssonier, Michèle Valentin, Marcel Meyssonier, Jean-Paul Brustel, Pascal Garnier, Gilbert Caroff-Duflos, Éric Jacob, Hervé Trescartes, Nadine Tallobre, Patricia Payet, Jean-Michel Jamon et Bruno Christophe.

Étaient absents : MM. Roland Puech et Stéphane Charrat qui avaient respectivement donné pouvoir à MM. Jean-Paul Brustel et Gilbert Caroff-Duflos.

Secrétaire de séance : Michèle Valentin a été élue à l'unanimité pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Adoption du procès-verbal de la précédente réunion

Après lecture, le procès-verbal de la précédente réunion est adopté à l'unanimité des membres présents.

1-Délibérations :

Approbation de la modification simplifiée du POS :

M. le Maire présente la modification simplifiée du POS consistant à supprimer l'emprise de l'emplacement réservé n°13 sur la parcelle B-839, sise avenue de la Gare. Cette modification simplifiée a été soumise à concertation publique et n'a pas fait l'objet d'aucune d'observation. Il précise que cette modification permettra à un entrepreneur d'installer son activité sur ce terrain et que, dans le cadre de la révision du POS en cours, ledit emplacement réservé sera déplacé vers l'ouest.

Le conseil municipal décide, à l'unanimité, d'approuver la modification simplifiée du POS.

Avis sur la création d'une chambre funéraire :

M. le Maire expose au conseil que l'entreprise de Pompes funèbres JULIEN, de Saint Paulien, envisage de construire un bâtiment à Allègre en vue d'y créer une chambre funéraire.

Il rappelle qu'une enquête *de commodo et incommodo* portant sur cette création s'est déroulée du 17 au 31 mai 2010, puis il invite le conseil à donner son avis sur ce projet.

Après en avoir délibéré, le conseil, à l'unanimité, donne un avis favorable au projet présenté par l'entreprise de Pompes funèbres JULIEN en vue de la création d'une chambre funéraire à Allègre.

M. le Maire ajoute que la demande de permis de construire de M. JULIEN sur la parcelle B-1595 sise avenue de la Gare, a fait l'objet d'un refus, compte tenu de l'avis défavorable de l'architecte de bâtiments de France pour non respect des dispositions de la ZPPAUP.

Réparation du pont de Salettes :

Marcel Meyssonier, vice-président de la commission Voirie, expose au conseil que sur les cinq entreprises consultées pour la réparation du pont de Salettes, trois ont présenté une offre. Sur proposition de la commission d'appel d'offres, il propose de retenir l'offre la moins-disante, à savoir celle de la SARL Ampilhac et Fils pour 4 247.20€ HT, soit 5 079.65€ TTC.

Après en avoir délibéré, le conseil décide à l'unanimité :

- de valider le choix de la commission d'appel d'offres ;
- de solliciter des aides de l'Union européenne au titre du programme des travaux de restauration du petit patrimoine.

Réfection de la toiture de l'église sur la partie chœur et sacristie :

Gilbert Meyssonier, vice-président de la commission Bâtiments, expose au conseil qu'il est urgent d'intervenir sur une partie de la toiture de l'église et de la sacristie pour réparer les fuites qui détériorent le plafond à chaque orage. Deux entreprises consultées ont remis une offre. La SARL Ampilhac, entreprise la moins-disante, propose d'effectuer les travaux pour 10 841.12€ HT, soit 12 965.98€ TTC, éventuellement additionnés de 1 000€ HT pour le cas où la charpente s'avérerait défectueuse.

Après en avoir délibéré, le conseil décide à l'unanimité, de retenir l'offre de la SARL Ampilhac et Fils suivant les conditions précédemment évoquées. Les travaux seront en partie financés par le reliquat de la souscription lancée par la Fondation du Patrimoine à l'occasion de la réfection des vitraux.

2-Information sur l'activité de la CCPA :

Panneaux lumineux : Bruno Christophe rend compte au conseil de l'avancement de la réflexion sur le dossier des panneaux lumineux. Le cahier des charges défini par le groupe de travail prévoit la pose de panneaux lumineux double-faces de 5 ou 6 lignes. La consultation des fournisseurs est en cours ; l'emplacement des panneaux reste à définir après réflexion du conseil.

Office du tourisme intercommunal : Gilbert Caroff-Duflos informe le conseil des modifications intervenues dans la composition du bureau de l'office de tourisme intercommunal.

3-Questions des conseillers et du public :

Captage de Fonteline 1 : interpellé sur le résultat des analyses d'eau du captage de Fonteline 1 récemment achevé, M. le Maire expose que les analyses ont été commandées, mais que le résultat définitif n'est pas encore connu compte tenu de leur exhaustivité.

4-Information de la municipalité :

Plan local d'urbanisme : la population est invitée à participer à une réunion publique d'information le vendredi 11 juin, à 18h00, au Centre George Sand au cours de laquelle le bureau d'études Réalités, maître d'œuvre, présentera les principes généraux du Plan local d'Urbanisme.

Jardins d'enfants : les jeux pour les enfants ont été commandés à la Société Altrad Diffusion pour un montant de 4 239€ HT, soit 5 089.84€ TTC. Le grillage récupéré sur l'ancien tennis permettra de mettre en place une protection pour les utilisateurs.

Tirage au sort des jurés d'assises : après tirage au sort, sont désignés Mme Lareyre, veuve Maset, MM. Boyer Bernard et Nozy Marcel.

Séance levée à 22h45.